



## HISTOIRE DES ARTS

27 août 2009

### Lézards....

Malgré l'opposition du SNES et de la majorité des organisations syndicales, l'enseignement de l'histoire des arts devient obligatoire pour tous les élèves sur décision du Président de la République\*.

Un arrêté d'organisation paru au BO du 28 août 2008 précise des thématiques, des domaines et des périodes historiques à aborder : <http://www.education.gouv.fr/cid22078/mene0817383a.html>

En lycée, malgré l'obligation affichée, il s'agirait plutôt d'une expérimentation cette année. Le temps d'enseignement (24 h par an) est pris sur les horaires des différentes disciplines sans cadrage national.

En collège, les arts plastiques, l'éducation musicale et l'histoire sont plus particulièrement sollicités, mais toutes les disciplines peuvent y contribuer, tous les programmes disciplinaires intégrant dorénavant un volet histoire des arts. Cet enseignement fait l'objet d'items à valider dans le cadre de la culture humaniste pour la validation du socle commun (voir livret de compétences ici : <http://eduscol.education.fr/D0231/evaluation.htm> )

En outre, le ministère impose une épreuve au brevet affectée d'un coefficient 2 et dont la forme définitive n'est pas tranchée. Pour la session 2010, le ministère a accepté, à la demande du SNES, que l'épreuve soit seulement expérimentée. Ainsi, seuls les élèves volontaires se présenteront à l'épreuve et seuls les points au-dessus de la moyenne seront pris en compte. Il s'agit d'un oral passé « le cas échéant lors d'une séquence pédagogique » (voir BO n°31 du 27 août 2009 : <http://www.education.gouv.fr/cid42635/mene0916156a.html> ). Le ministère a évoqué un oral d'une durée de 15 mn, passé seul ou à plusieurs, sur un sujet travaillé au cours de l'année, en présence des autres élèves de la classe. Une circulaire ministérielle de cadrage doit être envoyée aux Recteurs, IA, Chefs d'établissement.

De nombreux problèmes de mise en œuvre vont se révéler très vite dans les établissements : absence d'heures de concertation pour les projets à mener, temps d'enseignement à prélever sur les disciplines existantes... Les professeurs d'histoire-géographie devront faire face à une certaine difficulté pour la préparation à l'épreuve : les nouveaux programmes de troisième censés faciliter l'approche de l'histoire des arts à partir d'une démarche inductive ne seront en vigueur qu'à la rentrée 2012... En outre, les professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques vont se heurter à deux difficultés : une charge de travail importante avec de nouveaux programmes à mettre en œuvre simultanément pour les 4 niveaux, et une injonction ministérielle de 50 % d'histoire des arts alors que les nouveaux programmes ne sont absolument pas conçus ainsi. Rappelons qu'il ne saurait être question de découper chaque heure d'arts plastiques et d'éducation musicale en une demi-heure de pratique artistique et une demi-heure d'histoire des arts !

Bien d'autres questions vont être à débattre. Le SNES fera des propositions en fonctions des remontées des établissements. Faites-nous part de ce qui se met en place, des difficultés rencontrées et de vos propositions.

\* voir site du SNES rubrique histoire des arts dans « Nos métiers - Nos disciplines - Nos pratiques » : <http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4750>

Sandrine Charrier  
[contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)